



TÉLÉCOMS PRESTATAIRES  
ÎLE-DE-FRANCE

# **8 Mars journée des droits des femmes : Interruptions de grossesse un droit une liberté pour toutes**

## **LE MANIFESTE DES 343**

En 1971, les femmes subissant un avortement s'exposaient encore à des poursuites pénales ! 343 femmes décidèrent donc de signer une pétition, rédigée par Simone de Beauvoir : « Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles Je font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération pratiquée sous contrôle médical est des plus simples. On fait Je silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'entre elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre. »

## **SIMONE VEIL - 1974**

« Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme - je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement. ...composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaité de coeur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame ».

## **UN DROIT FRAGILE**

En France, toute femme, majeure ou mineure, peut choisir d'interrompre sa grossesse jusqu'à la 12<sup>ième</sup> semaine de grossesse. Mais ce droit est

régulièrement un événement contesté, en France et ailleurs.

Dans certains pays, l'interruption Volontaire de Grossesse est toujours considéré comme un crime. Pour la CFDT, il est temps d'harmoniser la législation européenne sur ce sujet qui est essentiel dans une société attachée à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

## Le droit des femmes à disposer de leur corps n'est pas une option.

Pour la CFDT, le droit à l'avortement doit maintenant être reconnu dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

**8 MARS : JOURNÉE DES DROITS DES FEMMES**

UN SEUL JOUR, DANS L'ANNÉE, C'EST TROP PEU!!

NE VOUS PLÂGNEZ PAS, ÇA ARRIVET PEU ÊTRE LE 30 FÉVRIER!

**Interruption Volontaire de Grossesse**

**UN DROIT, UNE LIBERTÉ POUR TOUTES** Mars 2022

**LE MANIFESTE DES 343**

En 1971, les femmes subissaient un avortement l'exposaient encore à des poursuites pénales : 343 femmes décidèrent donc de signer une pétition, rédigée par Simone de Beauvoir : « Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération pratiquée sous contrôle médical est dite assez simple. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'entre elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre. »

**SIMONE VEIL - 1974**

« Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme - je m'accuse de le faire devant cette Assemblée puisque exclusivement... »

**UN DROIT FRAGILE**

■ En France, toute femme, majeure ou mineure, peut choisir d'interrrompre sa grossesse jusqu'à la 12ème semaine de grossesse. ■ Mais ce droit est régulièrement contesté, en France et ailleurs.

■ Dans certains pays, l'interruption Volontaire de Grossesse est toujours considérée comme un crime. ■ Pour la CFDT, il est temps d'harmoniser la législation européenne sur ce sujet qui est essentiel dans une société attachée à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Le droit des femmes à disposer de leur corps n'est pas une option.

Pour la CFDT, le droit à l'avortement doit maintenant être reconnu dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

**CFDT**

ORANGE PARTOUT POUR TOUS

FÉDÉRATION F3C  
43149 Avenue Simon Bolivar - 75019 Paris  
CFDT-ORANGE.COM

Rejoignez nous sur Facebook, Instagram, YouTube, Twitter

## Documents

[8 Mars journée des droits des femmes : Interruptions de grossesse Un droit une liberté pour toutes](#)